

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2024

## SOMMAIRE

### Table des matières

1) Vie associative.....	3
Le conseil d'administration.....	3
L'équipe salariée.....	3
Le fonctionnement d'Inf'OGM.....	4
2) Contexte thématique et ligne éditoriale.....	5
L'artificialisation du vivant.....	5
Des chantiers législatifs ouverts sur tous les fronts de l'artificialisation et l'appropriation du vivant.....	6
Déréglementation des végétaux OGM en Europe.....	6
Micro-organismes GM et animaux GM.....	6
Le nerf de l'artificialisation du vivant : son appropriation.....	7
3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'information.....	9
La veille juridique.....	9
La veille Europe et internationale.....	9
4) Les réalisations de l'année.....	10
Le suivi de l'actualité au quotidien.....	10
Les dossiers thématiques trimestriels.....	11
Les enquêtes.....	12
Série d'articles sur les semences, en lien avec la numérisation et la brevetabilité du vivant.....	12
Mini-guides et vidéos.....	14
Mini guide & Vidéo   OGM/NTG : Distinguer le vrai du faux.....	14
Inf'OGM, Le podcast.....	15
5) Apport de l'information à différents publics.....	16
Au niveau français.....	16
6) Politique de communication et promotion.....	17
Transmettre de l'information aux médias.....	17
Sensibiliser le grand public.....	17
Les conférences Inf'OGM :.....	17
L'Alert'OGM, la newsletter de l'association.....	17
Communication <i>via</i> les réseaux sociaux.....	17
7) Les partenariats.....	19
8) Quelques messages de soutien.....	20

# 1) Vie associative

Au 31 décembre 2024, l'association comptait 118 adhérents, soit 14 de plus qu'en décembre 2023.

## Le conseil d'administration

En 2024, le conseil d'administration (CA) était composé de 7 administratrices et administrateurs ayant un mandat de trois ans. Le CA a été élu lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 24 avril 2024 à Paris.

Lors de cette Assemblée Générale, les 2 candidates déclarées (Mireille Lambertin et Hélène Tordjman) ont été élues au conseil d'administration conformément au règlement intérieur de l'association.

À ce jour, le CA se compose donc des 7 membres suivants, listés par année d'élection (pour mémoire, le plafond réglementaire est de 15 administrateurs pour Inf'OGM) :

Nom	AG d'élection	Fin de mandat
Annick Bossu	2022	2025
Arnaud Apoteker	2022	2025
Sylvain Willig	2023	2026
Jean-Pierre Masson	2023	2026
Hélène Tordjman	2024	2027
Ali Tapsoba	2022	2025
Mireille Lambertin	2024	2027

La Présidente et représentante légale d'Inf'OGM pour la période de l'Assemblée Générale 2024 à l'Assemblée Générale 2025 est Annick Bossu.

## L'équipe salariée

En 2024, l'équipe salariée a connu quelques évolutions.

Charlotte Krinke, rédactrice, juriste et responsable de la veille juridique, a quitté l'association au début de l'année 2024. Son poste n'a pas été renouvelé. Denis Meshaka est maintenant responsable d'une veille juridique bimensuelle.

L'équipe salariée est toujours en télétravail complet. Charlotte Coquard travaille depuis Bouguenais (Loire-Atlantique), Eric Meunier depuis Paris, Christophe Noisette depuis Ladignac Le Long (Haute-Vienne), Carinne Dumont depuis Bourg-Argental (Loire), Antoine Vépierre depuis Tours (Indre et Loire) et Denis Meshaka depuis Forcalquier (Alpes de Haute Provence). En réponse à un déficit financier et des demandes individuelles de en 2023, le temps de travail salarié a été diminué, passant à 4.4 ETP.

En 2024, l'équipe s'est réunie une fois par semaine (sauf exception) en visioconférence pour faire le point sur les différentes tâches au sein d'Inf'OGM. Des réunions physiques trimestrielles ont également été organisées, permettant des échanges plus approfondis et renforçant les liens entre les salariés.

## Le fonctionnement d'Inf'OGM

Le conseil d'administration a maintenu son rythme d'une réunion mensuelle, la plupart des réunions ayant eu lieu par visioconférence.

L'Assemblée Générale (AG) 2024 de l'association a été organisée physiquement le 24 avril 2024. Elle a réuni une vingtaine de personnes. Le matin était consacré aux seuls aspects administratifs et l'après-midi à une conférence sur les gains de fonction animée par Hervé Le Meur.

Un temps fort pour la vie de l'association a été la mise en route d'une réflexion sur le projet associatif, accompagnée par 2 prestataires en charge d'animer et d'apporter des méthodologies dans ce processus collectif. Cette réflexion commune entre administrateurs et salariés a donné lieu à une dizaine de réunions, certaines physiques sur une journée complète et d'autres en visioconférence sur une demi-journée. Les éventuelles évolutions du travail de l'association seront décidées lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2025.

## 2) Contexte thématique et ligne éditoriale

25 années d'analyse collective du débat OGM ont permis à Inf'OGM de faire ressortir la stratégie matricielle des quelques multinationales (semencières, informatiques, pharmaceutiques...) qui dominent le marché : artificialiser le vivant dans le but de se l'approprier. L'artificialisation passe par des biotechnologies variées, destinées à l'agriculture, l'industrie, la médecine, le militaire..., ainsi que par la numérisation du vivant et les brevets. La complexité des techniques, des arguments juridiques et scientifiques qui les entourent, et la diversité des domaines d'utilisation provoquent leur acceptation sociale par l'absence de débat. Tandis qu'en 2024 l'offensive pro-biotech dans l'Union européenne avance fortement ses pions avec de nombreux chantiers législatifs en cours, les outils d'appropriation du vivant se renforcent et ont déjà des impacts concrets.

En 2024, Inf'OGM a poursuivi son travail de veille quotidienne de toute l'actualité au croisement des thématiques OGM, biotechnologies, semences, numérisation et privatisation du vivant. En parallèle du suivi et de l'analyse de dossiers majeurs comme la proposition actuellement discutée de déréglementation des végétaux et de certains micro-organismes issus de nouvelles techniques de modification génétique (nommées par l'acronyme NTG) dans l'Union européenne, et les négociations internationales sur la numérisation du vivant (COP16, Tirpaa et OMPI), les rédacteurs d'Inf'OGM ont investigué des sujets précis et stratégiques pour fournir une information inédite. Par exemple, les rédacteurs ont approfondi la thématique du « *biocontrôle* », vu comme une « *alternative aux pesticides* » pouvant englober aussi bien des préparations naturelles peu préoccupantes (ex. purin d'ortie par exemple) et des nouvelles biotechnologies (les pesticides à ARN interfèrent par exemple). L'équipe a particulièrement enquêté sur les acteurs de ce marché florissant<sup>1</sup>. Le suivi de la brevetabilité du vivant implique également de dénicher des informations inédites. Par exemple, Inf'OGM a fait part de l'impact concret des brevets sur des semenciers conventionnels européens avec les cas du maïs résistant au froid de Nordic Maize Breeding et de l'entreprise De Bolster<sup>2</sup>.

### L'artificialisation du vivant

Les plantes génétiquement modifiées font leur grand retour sur le devant de la scène avec les nouvelles techniques de modification génétique - rebaptisées « *NTG* » – au service du nouveau modèle de l'agritech, mêlant biotechnologies et numérique. Cet essor des biotechnologies ne se limite pas aux semences : pesticides à ARN interférent (ARNi), forçage génétique, micro-organismes comme produits de biocontrôle, biotechnologies médicales... sont autant d'innovations pour des usages industriels, agricoles et médicaux.

Cet essor est rapide : des micro-organismes génétiquement modifiés par CRISPR sont déjà commercialisés<sup>3</sup>, des recherches sont en cours sur les embryons humains artificiels<sup>4</sup>, des entreprises et instituts de recherche travaillent sur des vers transgéniques commandés comme des robots<sup>5</sup>, sur des produits à ARN pour les domaines agricole et médical<sup>6</sup>, les nanotechnologies viennent se conjuguer aux biotechnologies médicales<sup>7</sup>... Ces nouvelles technologies s'accompagnent de reconfigurations sur les marchés, avec notamment des rapprochements entre multinationales

1 [https://infogm.org/article\\_journal/des-acteurs-connectes-dans-un-marche-florissant/](https://infogm.org/article_journal/des-acteurs-connectes-dans-un-marche-florissant/)

2 <https://infogm.org/conflit-autour-dune-tomate-violette/>

3 <https://infogm.org/des-micro-organismes-modifies-par-crispr-deja-commercialises/>

4 <https://infogm.org/embryons-humains-artificiels-vers-un-cadre-ethique/>

5 <https://infogm.org/belgique-des-vers-transgeniques-au-comportement-modifie/>

6 <https://infogm.org/greenlight-biosciences-ou-larn-a-tous-les-etages/>

7 <https://infogm.org/les-nanotechnologies-au-service-des-biotechnologies/>

semencières et de l'agroalimentaire, startups biotechnologiques et les poids lourds du marché des micro-organismes<sup>8</sup>.

Ces promesses biotechnologiques ne peuvent se transformer en parts de marché qu'à deux conditions :

- la suppression des réglementations pour permettre une commercialisation sans entraves et un accès libre à la biodiversité, notamment cultivée ;
- disposer d'outils juridiques, tels que les brevets, pour s'approprier ces ressources et ainsi en contrôler le marché.

Les multinationales sont sur le point d'obtenir ces deux conditions.

## Des chantiers législatifs ouverts sur tous les fronts de l'artificialisation et l'appropriation du vivant

### Déréglementation des végétaux OGM en Europe

Après les États-Unis, le Canada ou le Japon, c'est au tour de l'Union européenne de se pencher sur une proposition de déréglementation des OGM. Depuis juillet 2023, à l'initiative de la Commission européenne, une nouvelle proposition législative d'encadrement des végétaux issus de modifications génétiques est en discussion dans les instances européennes. A ce jour, un texte modifié a été adopté au Parlement européen en février 2024. Le Conseil de l'Union européenne a, de son côté, atteint une majorité qualifiée le 14 mars 2025. Il fera maintenant l'objet d'un trilogue. L'enjeu des négociations entre les instances européennes sera dorénavant de savoir si la quasi totalité des OGM rebaptisée « *NTG1* » pourra être commercialisée sans évaluation des risques, sans traçabilité et sans étiquetage. Seuls les professionnels de la semence bénéficieraient d'un étiquetage renseignant le statut NTG, mais, faute d'obligation faite aux entreprises de fournir une méthode de détection et traçabilité, cet étiquetage sera impossible à vérifier et donc inopérant. Les producteurs, transformateurs et distributeurs ne pourront dès lors plus promettre à leurs clients qu'ils travaillent sans OGM, exposant les filières conventionnelles à de nombreux risques, tout particulièrement celles répondant à un cahier des charges excluant les OGM.

Les semences font également l'objet d'une initiative législative en cours, lancée en juillet 2023. Adoptée, la proposition de règlement faite par la Commission européenne pourrait faciliter l'identification des semences commercialisées par des marqueurs moléculaires, supprimer les protections nationales existantes des droits des paysans, faciliter la voie aux OGM brevetés<sup>9</sup> et à la confiscation de toutes les semences paysannes et conventionnelles.

### Micro-organismes GM et animaux GM

Le Parlement européen a adopté un amendement dans son texte sur les végétaux OGM déclarant que « *les connaissances disponibles sur [...] les micro-organismes, les champignons et les animaux, devraient être examinées aux fins de futures initiatives législatives les concernant* » et demandant un rapport sur ce sujet à la Commission pour 2024. La Commission européenne avait déjà consulté l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) en ce sens<sup>10</sup>. Contrairement à ce que beaucoup pensait, Inf'OGM a montré récemment que la proposition de la Commission européenne de juillet 2023 concerne d'ores et déjà les micro-

8 [https://infogm.org/article\\_journal/micro-organismes-et-industrie-un-marche-tres-tres-concentre-2/](https://infogm.org/article_journal/micro-organismes-et-industrie-un-marche-tres-tres-concentre-2/)

9 <https://infogm.org/reforme-de-la-commercialisation-des-semences-liberer-la-biodiversite-cultivee-ou-les-ogm-brevetes/>

10 <https://infogm.org/une-consultation-publique-en-cours-sur-les-micro-organismes-ogm/>

organismes considérés comme des végétaux. Mais la demande du Parlement européen pourrait aboutir à une déréglementation de tous les micro-organismes génétiquement modifiés (MGM), ou pas. Une telle déréglementation viserait les MGM utilisés en milieu confiné, mais aussi des levures, champignons, bactéries et virus génétiquement modifiés pour servir d'engrais ou produits de « *biocontrôle*<sup>11</sup> » épanchés directement en milieu ouvert avec des conséquences à ce jour imprévisibles et incontrôlables. Le Parlement a adopté une proposition similaire pour les animaux GM.

## Le nerf de l'artificialisation du vivant : son appropriation

Au cœur des débats sur le vivant génétiquement modifié (et le vivant d'une manière générale) se trouve donc la question de la brevetabilité du vivant : adoptée dans le cadre d'une déréglementation actuellement négociée, l'absence d'étiquetage et l'ouverture du marché aux OGM permettrait aux entreprises de déposer de plus en plus de brevets. Les entreprises ont depuis longtemps la possibilité d'obtenir des brevets sur le vivant en brevetant, entre autres, des OGM, des séquences génétiques associées à une fonction identifiée... ou les procédés d'obtention de ces derniers. A l'inverse, elles ne peuvent breveter des procédés qualifiés d'« *essentiellement biologiques* » (comme le croisement de deux plantes sexuellement compatibles). Dès lors, les techniques de modification génétique sont la clé pour breveter largement le vivant : en brevetant une séquence génétique exprimant un trait particulier (par exemple une tolérance à un herbicide), les entreprises couvrent tout organisme qui contiendrait une telle séquence.

La brevetabilité du vivant a déjà des conséquences très concrètes sur les paysans et les petits semenciers : insécurité juridique des semenciers conventionnels<sup>12</sup> et risques de procès pour contrefaçon<sup>13</sup>, mais aussi abandon de variétés<sup>14</sup>, risques de contamination OGM<sup>15</sup>...

Cette brevetabilité du vivant est accrue par la numérisation du vivant, qui permet d'accéder à toujours plus d'informations sur les organismes vivants. Une bagarre a actuellement lieu à l'international pour savoir si les « *informations de séquences numérisées* » ou « *DSI* » sont des ressources génétiques ou non. De la réponse dépend un éventuel accès libre pour les entreprises ayant les ressources humaines et techniques. Ces entreprises pourraient déposer des demandes de brevets sur des composantes du vivant liées à ces informations. Les débats sur cette question ont lieu entre les États signataires de la Convention sur la diversité biologique<sup>16</sup>, mais également au sein de la Commission des ressources génétiques de la FAO (Organisation onusienne pour l'alimentation et l'agriculture) ou du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Tirpaa). Bien que n'ayant pas encore répondu à cette question de définition des DSI, les États se sont d'ores et déjà mis d'accord à l'automne 2024 sur la mise en place d'un cadre mondial pour un partage « *juste et équitable* » des avantages découlant de l'utilisation de ces informations.

Un autre cap a été franchi le 24 mai 2024 : la conférence diplomatique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a adopté le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels. Cette adoption a conclu près de 25 ans de négociations pour examiner les questions de propriété intellectuelle dans le contexte des savoirs traditionnels, des

11 [https://infogm.org/article\\_journal/les-solutions-biotechnologiques-du-biocontrôle-des-risques-biologiques-et-ecologiques/](https://infogm.org/article_journal/les-solutions-biotechnologiques-du-biocontrôle-des-risques-biologiques-et-ecologiques/)

12 <https://infogm.org/de-bolster-une-autre-pme-neerlandaise-sous-la-menace-de-brevets/>

13 <https://infogm.org/des-brevets-menacent-concretement-deux-obtenteurs/>

14 <https://infogm.org/conflit-autour-dune-tomate-violette/>

15 <https://infogm.org/une-semenciere-neerlandaise-face-aux-brevets-de-kws/>

16 <https://infogm.org/negociations-en-cours-sur-la-numerisation-du-vivant/>

expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. « *L'une des questions clés de ces négociations était de savoir si l'origine géographique d'une ressource génétique devait ou non être indiquée lors de la revendication d'un brevet sur les séquences génétiques de cette ressource. Une question essentielle : sans cette information, les pays n'auront pas la possibilité de contrer d'éventuelles biopirateries* »<sup>17</sup>, écrivions-nous dans un article. Or, si la divulgation est rendue obligatoire par le Traité, « *il établit des normes qui offrent au demandeur de brevet diverses échappatoires lui permettant de contourner les exigences en matière de divulgation* ».

---

<sup>17</sup> <https://infogm.org/lompi-ouvre-plus-largement-la-porte-a-la-biopiraterie/>

## 3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'information

### La veille juridique

Depuis 2003, la veille juridique d'Inf'OGM permet de compiler des informations institutionnelles et politiques françaises, européennes et internationales de manière régulière sur les OGM. Ce travail de suivi de l'actualité juridique permet d'actualiser notre connaissance du contexte global des OGM et des biotechnologies et de nourrir des analyses plus approfondies, livrées ensuite dans les articles publiés par Inf'OGM. La veille juridique est publiée toutes les deux semaines sur le site d'Inf'OGM et envoyée à une liste de diffusion regroupant 49 personnes issues de la société civile impliquées ou intéressées, dont des membres d'associations. Chaque année, six d'entre elles contribuent spécifiquement au soutien financier de la veille. Il s'agit des Amis de la Terre, la Confédération Paysanne, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), Greenpeace, Nature & Progrès et l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf).

### La veille Europe et internationale

Le travail d'apport d'informations précises et techniques a été particulièrement important au niveau européen au regard de nombreux chantiers législatifs ouverts par la Commission européenne. Il s'est traduit par la participation à quelques réunions et des échanges bilatéraux, en particulier avec Corporate Europe Observatory (CEO), les Amis de la Terre Europe, IFOAM Europe (International Federation of Organic Agriculture Movements), Slow food... Ces participations d'Inf'OGM ont néanmoins fortement baissé car d'autres acteurs français ont pris leur place dans le tour de table. La diminution du temps de travail salarié opérée en 2024 a également contraint à réduire ce travail.

Sur la scène internationale, les principales enquêtes concernent les nouveaux OGM et le statut des séquences génétiques numérisées. Pour le premier sujet, Inf'OGM continue d'héberger la liste de discussions et d'informations [newtech@infogm.org](mailto:newtech@infogm.org), sur laquelle sont inscrites 66 personnes d'une trentaine de pays différents. Pour le sujet de la numérisation du vivant, Inf'OGM héberge la seule liste de diffusion internationale sur le sujet, [dsi@listes.infogm.org](mailto:dsi@listes.infogm.org). Reflet de la « jeunesse » de ce sujet pourtant d'importance, cette liste n'accueille pour l'heure que 15 inscrits répartis dans le monde entier et ce réseau nécessite encore d'être renforcé.

## 4) Les réalisations de l'année

### Le suivi de l'actualité au quotidien

Malgré la réduction du temps de travail global, *Inf'OGM* a maintenu son rythme de publication en 2024, avec 110 d'articles et 4 numéros d'*Inf'OGM, le journal*. *Inf'OGM* publie des brèves d'actualité et des articles plus approfondis de décryptage de l'actualité et d'analyse. Cette année encore, les discussions réglementaires européennes nous ont amené à approfondir la question des brevets mais aussi les enjeux sémantiques - mettre en lumière les incohérences ou décalages entre définitions juridiques et réalités scientifiques.

Un nouveau site Internet a été lancé début 2024 et permet de mieux mettre en valeur les différents formats : articles d'actualité, brèves, enquêtes et vidéos. Toutefois, ce changement a impliqué une modification du suivi du nombre de visites qui ne nous permet pas de comparer l'évolution entre 2023 et 2024. Nous atteignons en moyenne environ 9000 visiteurs par mois sur le site. *Inf'OGM* va se doter d'un outil fiable de suivi statistique en 2025. La majorité des articles du site et des journaux ont été traduits en anglais, afin de renforcer notre audience anglophone. Ces informations sont aussi diffusées *via* une newsletter mensuelle (plus de 8000 abonnés) et sur les réseaux sociaux (6400 abonnés sur la page Facebook). En raison de l'actualité politique étasunienne et de la modification des algorithmes et de la modération du réseau social X, *Inf'OGM* a suivi début 2025 le mouvement HelloQuitX<sup>18</sup>. Afin de continuer à diffuser nos informations sur la toile, *Inf'OGM* est désormais sur les réseaux sociaux Bluesky<sup>19</sup> et Mastodon<sup>20</sup>.

Afin de toucher un public plus large, *Inf'OGM* a poursuivi en 2024 son partenariat avec *Radio Zinzine* pour un podcast mensuel<sup>21</sup>, et la tenue d'une chronique mensuelle dans le journal *Silence*. Un numéro dédié aux OGM du journal *Politis* a été publié en partenariat avec *Inf'OGM* (voir revue de presse en annexe). *Inf'OGM* permet également des contributions extérieures d'organisations ou experts sur certains sujets, afin de porter des analyses qui méritent diffusion (avec par exemple l'analyse du Thirld World Network<sup>22</sup> ou de la Confédération Paysanne<sup>23</sup> sur les séquences génétiques numérisées). Nous prévoyons de continuer ce type de collaborations avec d'autres médias et organisations. Nous travaillons également à la conception d'un podcast original qui sortira en 2025. La saison de 10 épisodes abordera trois grands thèmes : OGM & agriculture, OGM & santé, et OGM & climat.

Une enquête auprès des organisations partenaires (francophones et anglophones) et des adhérents révèle qu'une très grande majorité de répondants (plus de 80%) pensent que le travail d'*Inf'OGM* répond à leurs besoins. Les informations les plus appréciées sont le suivi de l'actualité et les informations techniques pour les particuliers, les enquêtes également pour les organisations. Beaucoup soulignent la clarté, la précision et la fiabilité de l'information, tandis que la question de l'accessibilité des contenus est plus mitigée. Cette enquête révèle également que plusieurs organisations diffusent régulièrement des articles d'*Inf'OGM* auprès de leur réseaux, comptant pour certaines des centaines de milliers de personnes.

18 <https://helloquittex.com/-Ces-medias-organisations-personnalites-ont-quitte-X-.html>

19 <https://bsky.app/profile/infogm.bsky.social>

20 <https://paille.fr/@infogm>

21 <https://infogm.org/rog-16-les-ogm-et-le-biocontrole/>

22 <https://infogm.org/lompi-ouvre-plus-largement-la-porte-a-la-biopiraterie/>

23 <https://infogm.org/interconnexions-entre-les-nouvelles-biotechnologies-et-les-dsi-ou-gsd/>

De même, *Inf'OGM* a été repris ou cité par d'autres médias à 39 reprises, dont des demandes spécifiques d'information (pour la radio *RMC* par exemple), ou des interventions dans des médias de grande audience (*Journal d'Arte* par exemple) (voir revue de presse en annexe).

## Les dossiers thématiques trimestriels

En 2024, *Inf'OGM* a continué d'approfondir des thématiques stratégiques grâce à son journal papier et numérique. L'actualité de la réglementation des végétaux OGM/NTG et son pendant, les brevets sur le vivant, ont été analysés dans les numéros 175 et 176. Les numéros 174 et 177 retracent quant à eux des enquêtes majeures pour l'alimentation et l'agriculture, avec le cas des micro-organismes génétiquement modifiés et du biocontrôle.

Cependant, le nombre d'abonnés au journal s'est stabilisé à environ 250. Le Conseil d'Administration a par conséquent décidé de suspendre la publication du journal et de réfléchir à un format papier plus adapté.

En détails, les 4 dossiers thématiques publiés en 2024 ont été les suivants :

### N°174 | Hiver 2024 | **Micro-organismes OGM, l'offensive cachée**

*Il y a 33 ans, l'Union européenne (UE) se dotait de sa première législation sur les OGM. Pendant de nombreuses années, les OGM ont principalement été associés aux plantes. [...] Pourtant, dans les couloirs de l'UE, d'autres entreprises que les multinationales semencières s'agitent de rendez-vous en rendez-vous. Novozymes, DSM, Danisco... Ces multinationales peu connues du grand public sont pourtant des acteurs importants du dossier OGM. Leur outil de travail ? Les micro-organismes, qu'il soient génétiquement modifiés ou non. Et la demande de ces entreprises est aujourd'hui simple. Elles souhaitent que la déréglementation des OGM végétaux actuellement proposée par la Commission européenne soit élargie, à terme, aux disséminations dans l'environnement de ces bactéries, champignons et levures génétiquement modifiés.*

### N° 175 | Printemps 2024 | **OGM en Europe : du plomb dans l'aile de la déréglementation**

*Les associations critiques des OGM en Europe s'attendaient à voir modifier la réglementation sur les végétaux GM issus des nouvelles techniques de modification génétique. Depuis 2021, des signes précurseurs s'étaient fait sentir : empressement de l'industrie à imposer ses vues, opinions d'experts ou consultations publiques, communications politiques favorables à une remise en question de la législation actuelle...*

### N° 176 | Été 2024 | **Brevets sur le vivant : une appropriation grandissante**

*Ce dossier sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) dans le domaine du vivant pose une question cruciale : jusqu'où peut-on privatiser le vivant - notamment végétal - sans compromettre des principes éthiques fondamentaux et certains équilibres sociétaux, en particulier les droits des paysans ?*

### N°177 | Automne 2024 | **Le mirage du Biocontrôle**

*Le biocontrôle est une notion récente qui regroupe des réalités diverses (p.3-4). C'est un concept qui a été développé principalement par l'industrie pour « répondre », officiellement, à la demande de la société de réduire l'usage des pesticides chimiques de synthèse. Les*

*produits de biocontrôle lui donne l'occasion de créer un nouveau marché florissant.– Cette notion, d'une part, empiète sur d'autres réalités agronomiques, comme la lutte biologique ou les préparations naturelles, et, d'autre part, recouvre des solutions biotechnologiques nouvelles.*

## Les enquêtes

### Enquête | L'avancée de l'agriculture de précision

Depuis 2023, Inf'OGM enquête sur ce nouveau modèle agricole promu par des États, entreprises et instituts de recherche : l'« *agritech* », ou encore « *agriculture de précision* » ou « *agriculture intelligente* ». Ce modèle répondrait à de nombreux défis de l'alimentation mondiale de demain : alternatives aux pesticides, adaptation aux dérèglements climatiques, solutions à l'effondrement de la biodiversité, etc. Et ce, grâce à l'alliance de biotechnologies et du génie génétique, de la robotisation et de la numérisation. L'enquête permet en 2024 de révéler l'ampleur de l'essor de deux facettes de ce modèle agricole : le « *biocontrôle* » et la digitalisation de l'agriculture. Ces investigations ont été compilées dans les numéros 177 (à paraître début 2025). Le premier volet sur le biocontrôle a permis de révéler des biotechnologies prometteuses comprises sous le terme « *biocontrôle* », et notamment : les pesticides à ARN interférent (non autorisés en France aujourd'hui mais déjà testés dans des champs français avec l'aval de l'ANSES), des micro-peptides, des bactéries génétiquement modifiées, des virus génétiquement modifiés... Derrière un essor apparent de startups, les grandes multinationales s'organisent pour s'emparer de ce nouveau marché attractif. En effet, le marché des pesticides pourrait décliner à l'avenir, avec les interdictions réglementaires, et la fin de vie des brevets. En 2019, BASF a investi 40 % de son enveloppe Recherche & Développement dans ce secteur. En 2024, la France a elle lancé un vaste programme d'aide au biocontrôle de 60 millions d'euros abondés par des fonds publics et privés<sup>24</sup>.

### Série d'articles sur les semences, en lien avec la numérisation et la brevetabilité du vivant

En 2025, Inf'OGM va enquêter plus précisément sur les brevets sur le vivant. En amont de cette enquête, Inf'OGM a publié en 2024 une série d'articles sur les semences, et en particulier l'impact des brevets et de la numérisation du vivant sur les semences. Ce travail a nécessité notamment un suivi judiciaire des procédures d'oppositions à l'Office Européen des Brevets pour révéler des conflits entre semenciers conventionnels et détenteurs de brevets.

Tout d'abord, ce travail a consisté en l'analyse des différents chantiers législatifs impactant les semences :

- La réglementation « *semences* » européenne :

Denis Meshaka, *Réglementation semences : l'industrie pèse dans la balance*, 13/12/2024 : <https://infogm.org/reglementation-semences-lindustrie-pese-dans-la-balance/>

Guy Kastler, *Réforme de la commercialisation des semences : libérer la biodiversité cultivée ou les OGM brevetés ?*, 22/02/2024 : <https://infogm.org/reforme-de-la-commercialisation-des-semences-liberer-la-biodiversite-cultivee-ou-les-ogm-brevetes/>

- Les réglementations internationales concernant le partage des avantages des

<sup>24</sup> [https://infogm.org/article\\_journal/des-acteurs-connectes-dans-un-marche-florissant/](https://infogm.org/article_journal/des-acteurs-connectes-dans-un-marche-florissant/)

« *ressources génétiques* », notamment lorsque celle-ci ne sont plus physiques, mais numérisées dans des banques de données :

K.M. Gopakumar, *L'OMPI ouvre plus largement la porte à la biopiraterie*, 31/10/2024 : <https://infogm.org/lOMPI-ouvre-plus-largement-la-porte-a-la-biopiraterie/>

Robert Ali Brac de la Perrière, *Les accords de partage des avantages écorchés par la vérité du terrain*, 02/07/2024 : <https://infogm.org/les-accords-de-partage-des-avantages-ecorches-par-la-verite-du-terrain/>

- La réglementation « *OGM/NTG* » européenne :

Denis Meshaka, *OGM/NTG : une interdiction des brevets en trompe l'œil*, 06/02/2024 : <https://infogm.org/ogm-ntg-une-interdiction-des-brevets-en-trompe-loeil/>

De plus, Inf'OGM a enquêté sur les conséquences concrètes des brevets sur les semenciers et les paysans, avec plusieurs cas :

- Denis Meshaka, *Brevets et COV : des semenciers au milieu du gué ?*, 23/01/2024 : <https://infogm.org/brevets-et-cov-des-semenciers-au-milieu-du-gue/>
- Denis Meshaka, *Des brevets menacent concrètement deux obtenteurs*, 12/03/2024 : <https://infogm.org/des-brevets-menacent-concretement-deux-obtenteurs/>
- Denis Meshaka, *De Bolster : une autre PME néerlandaise sous la menace de brevets*, 04/07/2024 : <https://infogm.org/de-bolster-une-autre-pme-neerlandaise-sous-la-menace-de-brevets/>
- Denis Meshaka, *Zambie : des paysans dénoncent un « hold-up sur les semences »*, 24/10/2024 : <https://infogm.org/zambie-des-paysans-denoncent-un-hold-up-sur-les-semences/>
- Denis Meshaka, *Conflit autour d'une tomate violette*, 28/05/2024 : <https://infogm.org/conflit-autour-dune-tomate-violette/>
- Denis Meshaka, *Des multinationales pro-OGM gèrent indirectement la banque de semences du Svalbard*, 28/11/2024 : <https://infogm.org/des-multinationales-pro-ogm-gerent-indirectement-la-banque-de-semences-du-svalbard/>
- Denis Meshaka, *L'OEB jette un froid sur une opposition à un brevet de KWS*, 14/11/20204 : <https://infogm.org/loeb-jette-un-froid-sur-une-opposition-a-un-brevet-de-kws/>

## Mini-guides et vidéos

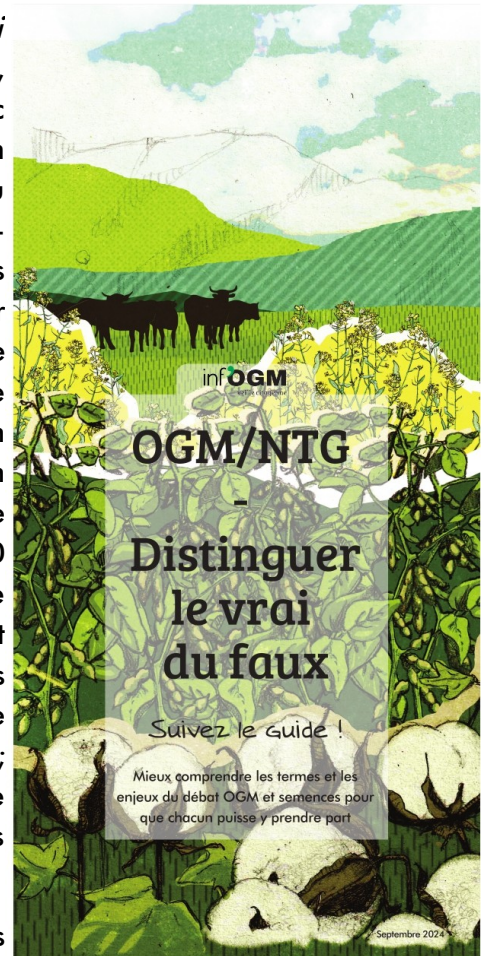
### Mini guide & Vidéo | OGM/NTG : Distinguer le vrai du faux

Le mini-guide a été intitulé « *OGM/NTG – Distinguer le vrai du faux* » afin de servir concrètement d’outil aux citoyennes, citoyens et organisations partenaires en contact avec le public pour se repérer dans le débat en cours sur la réglementation des OGM/NTG. Au vu de la complexité et de l’ampleur du sujet, au vu d’une sémantique sur mesure utilisée par les pro-OGM, nous avons décidé d’augmenter le nombre de pages du mini-guide à 16. Des schémas et illustrations réalisées par une prestataire permettent de faciliter la compréhension. Le mini-guide a été entièrement traduit en anglais afin de permettre une diffusion européenne. Enfin, sa construction permettra une mise à jour rapide en cas d’évolution législative, puisque seules quelques pages devront être modifiées. Le mini-guide a été imprimé en français à 2000 exemplaires, dont 1000 ont été diffusés gratuitement à de nombreuses organisations partenaires, collectifs et associations locales (Comités de soutien des Faucheurs Volontaires, Confédération Paysanne des Hautes-Alpes, de Haute-Savoie, du Rhône, de la Loire, du Cantal,... ; Indecosa-CGT, Foll’Avoine, les Amis de la Conf’, etc.). Preuve du succès de cet outil dans le débat en cours, nous avons réimprimé 2000 exemplaires.

Le mini-guide a également été imprimé en 1000 exemplaires en version anglaise, et environ 150 exemplaires ont été diffusés dès parution à des organisations anglophones (l’association environnementale allemande Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND), Via Campesina Autriche, La Coordination européenne Let’s Liberate Diversity). Cette double version a aussi permis la diffusion dans de nombreux événements francophones ou internationaux, tels que l’Assemblée Générale des Faucheurs Volontaires d’OGM, ou les Rencontres internationales Sème ta résistance (organisées par le Réseau Semences Paysanne, SOL, La Maison des Semences Maralpines, en collaboration avec le réseau européen Let’s Liberate Diversity).

Deux vidéos ont été produites pour expliquer en quelques minutes le contexte du débat et les grandes lignes :

- ***Comment les multinationales semencières tentent d’imposer à nouveau les OGM ?***  
La première vidéo contextualise le débat actuel en retraçant l’histoire des OGM en Europe, de la première réglementation européenne dans les années 2000 à la proposition législative actuelle. <https://infogm.org/comment-les-multinationales-semencieres-tentent-dimposer-a-nouveau-les-ogm/>
- ***Nouveaux OGM, NTG, NBT... de quoi parle-t-on ?***



La deuxième vidéo permet d'expliquer ce que sont les OGM, quelles sont les différentes techniques, et pourquoi certaines assertions relayées sont fausses.

<https://infogm.org/nouveaux-ogm-ntg-nbt-de-quoi-parle-t-on/>



### Inf'OGM, Le podcast

Après plus de 25 ans d'existence, Inf'OGM souhaite renouveler sa pédagogie et créer un nouveau podcast sur ces débats OGM pour toucher une plus grande audience, en particulier les plus jeunes. Le projet vise la conception (2024) et la réalisation (en 2025) d'une première série de podcasts afin de permettre à toutes et tous de se réapproprier les débats sur les OGM, sur le futur de l'agriculture, de l'environnement et de la biodiversité. Ce podcast reprendra les enquêtes déjà réalisées et laissera de la place à une diversité des regards (des interviews) de scientifiques, acteurs clés du débats, journalistes, associations, entreprises, etc.

En 2024, le travail s'est concentré sur le choix d'un prestataire pour l'accompagnement à la réalisation, sur la conception du format et la définition de la ligne éditoriale, pour aboutir à un premier épisode pilote. Les épisodes seront réalisés et diffusés en 2025.

## 5) Apport de l'information à différents publics

Outre l'information à destination des citoyens, l'apport ciblé d'une information plus précise ou plus technique aux parties prenantes du débat continue d'être primordial. Partie souvent invisible du travail d'Inf'OGM, cela n'en reste pas moins un élément crucial de la mission de l'association. Pour ce public, le travail d'Inf'OGM s'effectue aux niveaux français, européen et international.

### Au niveau français

Inf'OGM est régulièrement mobilisée par des associations françaises (Réseau Semences Paysannes, Objectif Zéro GM, OGM Dangers, Nature & Progrès, FNAB, Amis de la Terre, France Nature Environnement, Greenpeace...), des entreprises, des élu.e.s ou fonctionnaires de l'administration publique (Ministère, Anses...), ou encore des médias (numéro spécial de Politis en partenariat avec Inf'OGM, GM Watch, Reporterre, Arte, S!lence, etc.), qui s'outillent grâce aux informations diffusées par Inf'OGM (voir revue de presse en annexe).

À titre d'exemples, Inf'OGM a contribué à des conférences de l'évènement international Sème ta résistance, à une conférence organisée par AgroBio Perigord, à un séminaire organisé par Ecopolien Île de France et à un évènement de la Confédération Nationale de Défense des Semences Fermières, pour intervenir sur les OGM et les brevets auprès de syndicats agricoles (Confédération Paysanne, MODEF, Coordination rurale).

Inf'OGM réalise une veille juridique bimensuelle qui compile les informations juridiques liées aux OGM, aux biotechnologies, aux semences, aux brevets... permettant ainsi aux différentes organisations abonnées de gagner du temps de veille.

Inf'OGM organise des « *webinaires de la rédaction* », à destination de ses adhérent.e.s et partenaires, pour appréhender les dossiers thématiques, les enjeux et actualités. Ce format permet aux participant.e.s d'échanger directement avec les rédacteur.trice.s, notamment sur le sujet des brevets.

Inf'OGM participe également aux initiatives de la presse indépendante, en soutenant les positions du Fonds pour Une Presse Libre (FPL) pour le pluralisme médiatique et la liberté de la presse, en participant aux États Généraux de la Presse indépendante (EGPI) et, enfin, en étant membre du Syndicat de la Presse Pas Pareille (SPPP).

L'association a pu également rencontrer et informer de ces actualités de nombreuses fondations françaises et européenne, en particulier lors des Rencontres pour le Planètes organisées par 1 % For the Planet. Nous avons eu la chance de tisser de nouveaux partenariats, comme par exemple avec le Fonds de dotation Le Poids du Vivant.

## 6) Politique de communication et promotion

### Transmettre de l'information aux médias

En 2024, Inf'OGM a été repris ou cité près de 50 fois dans les médias (*Mediapart, Libération, La Croix, La France Agricole, Basta, Campagnes Solidaires, Reporterre, S!lence...*). Cet indicateur est logiquement en baisse par rapport aux 100 reprises/citations de 2023, année de forte actualité européenne sur la question des OGM. On retrouve ici un chiffre comparable aux années 2021 et 2022.

### Sensibiliser le grand public

L'une des volontés d'Inf'OGM est de rendre accessible l'information au plus grand nombre, indépendamment du niveau de connaissance, grâce à différents formats (journal, mini-guides, vidéos, émissions radio...). Inf'OGM travaille également à sensibiliser le grand public en participant à des conférences, en communiquant en ligne et sur les réseaux sociaux.

#### Les conférences Inf'OGM :

Date	Conférence/Événement
1er février	Présentation de l'association au 1 % pour la Planète
13 février	Conférence pour Ecopolien, atelier d'écologie politique d'IdF
24 février	Apport d'informations aux Soulèvements de la Terre
23 avril	Conférence pour Les Paniers de Beauchamp
29 novembre	Conférence pour les Amis de la Conf', Besançon

#### L'Alert'OGM, la newsletter de l'association

L'Alert'OGM est une newsletter électronique gratuite, sur abonnement. Elle permet d'envoyer, à des personnes et organisations qui souhaitent suivre l'actualité internationale sur les OGM et les semences, une synthèse de tous les articles publiés sur le site, une fois par mois. Fin 2024, il y avait plus de 8000 abonnés à cette lettre. À cela s'ajoutent des communications ponctuelles à nos soutiens ou à des journalistes par courriel afin de faire le point sur des sujets d'enquête précis.

#### Communication via les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2024, la page Facebook d'Inf'OGM comptait plus de 6500 abonnés. Comme expliqué précédemment, nous avons quitté X (ex-Twitter) via le mouvement HelloQuitX, en réaction aux actualités politiques étasuniennes. Nous avons également des comptes sur LinkedIn, Instagram, Bluesky et Mastodon. Encore peu animés, leur visibilité est à améliorer et leur communauté à développer.



## 7) Les partenariats

Sur les semences, Inf'OGM travaille en partenariat avec le Réseau semences paysannes, avec la Confédération paysanne, pour obtenir ou donner des informations et écrire/relire des articles. Des échanges plus informels ont lieu avec des partenaires internationaux comme GRAIN, ETC, Organic Seeds Alliance (voir plus bas).

En 2024, Inf'OGM a également continué à échanger avec différentes organisations ou individus : des chercheurs, des collectifs comme celui des Faucheurs volontaires, des associations défendant l'agriculture biologique (FNAB, IFOAM), des associations environnementalistes (Amis de la Terre, Greenpeace)... Du côté des institutions françaises, le ministère de la Transition écologique et solidaire continue de soutenir financièrement le travail de l'association. Au niveau européen, les organisations avec lesquelles Inf'OGM continue d'échanger sont les structures nationales d'États membres comme les structures ayant une représentation à Bruxelles. Il s'agit par exemple d'ECVC, des Amis de la Terre Europe, de CEO, d'Ifoam EU... Inf'OGM interagit également ponctuellement avec le réseau européen Let's Liberate Diversity !

Notons enfin que l'association a un réseau international assez large. Ce réseau lui permet d'échanger informations et analyses, suivre les actualités voire, bien que plus rarement, disposer de plumes extérieures pour certains articles. Ainsi, Inf'OGM a des contacts avec diverses structures impliquées dans les débats OGM, semences, biologie de synthèse... Parmi ces partenaires internationaux, on trouve ETC Group, TWN, la Via Campesina, IFOAM International, la Red para una América latina libre de transgénicos, GMWatch... Fruit d'une volonté de disposer d'une plateforme commune d'échanges, Inf'OGM héberge toujours une liste de diffusion fermée et internationale dédiée au sujet des nouvelles techniques de biotechnologies. Cette liste compte 69 inscrits de trente pays différents : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Chine, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suisse... L'élargissement de ce réseau a eu lieu en 2020 sur la thématique de la numérisation du vivant. Les structures à l'international suivant ce dossier peuvent être des structures déjà présentes sur les dossiers OGM ou brevets mais d'autres sont investies dans la défense d'une agriculture paysanne par exemple. À ce jour, ce thème réunit une trentaine de structures internationales, soit autant d'acteurs avec qui Inf'OGM échange informations et analyses.

## 8) Quelques messages de soutien

17/01/2024

*Toujours intéressant de vous lire.*

26/04/2024

*D'abord merci à toute l'équipe pour l'organisation si réussie de l'AG. Des rencontres à venir, certainement.*

22/05/2024

*Merci pour cet article [Des associations de consommateurs demandent la réglementation des OGM/NTG] ! Nous sommes déterminés, au sein de l'ULCC, à lutter pour la transparence et le caractère systématique de l'information auprès des consommateurs.*

26/09/2024

*Merci beaucoup d'avoir, aussi rapidement, pris le temps de m'indiquer les différents articles qui répondent à mes questions.*

*Je me suis abonné tout récemment à votre veille, je devrai donc recevoir votre dossier sur les "bio"pesticides et ses risques. Je me réjouis d'ores et déjà de le découvrir.*

*Encore bravo pour votre travail.*

02/10/2024

*Ces 2 vidéos sont claires et très bien conçues ! Merci !*

29/10/2024

*Bonne informations sur les anciens ou nouveaux OGM. Bonne références sur la mondialisation et les technologies mortifères des laboratoires de l'agroalimentaire. Bravo à vous tous.*